

Province de Québec

13 janvier 2026

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 12 janvier 2026 à 19h30.

Sont présents: Mylène Vézina, Michel Michaud, Gilles Saint-Pierre, Mario Yockell, Christian St-Pierre et David Chassé.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Christian Beaulieu maire. Sont aussi présentes Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière et Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe.

8 personnes présentes dans la salle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-001 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2026-002 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par David Chassé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2026-003 Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025

Il est proposé par Christian St-Pierre, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2026-004 Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

CORRESPONDANCE CITOYENNE : Courriel Noah Bêty-Leclerc

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIVERS COMITÉS

2026-005 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer Mario Yockell comme représentant de la municipalité au *Comité consultatif d'urbanisme*.

2026-006 Démission – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Christian Beaulieu comme représentant citoyen au *Comité consultatif d'urbanisme*.

2026-007 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité de nommer Daniel Potvin-Leduc comme représentant citoyen au *Comité consultatif d'urbanisme*.

2026-008 Nomination – Bibliothèque

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par David Chassé et résolu à l'unanimité de nommer Gilles St-Pierre comme représentant de la municipalité au Comité Bibliothèque.

- 2026-009 Nomination – Comité du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)**
Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité de nommer Magali Savoie comme représentante de la municipalité au *Comité du Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC Rimouski-Neigette.

FINANCES

- 2026-010 Accepter les comptes du mois de décembre 2025**
La liste des comptes du mois de décembre est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-310** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de décembre au montant de 106,378.14\$ incluant l'*As du Camion* 2000 (124.83\$) et *Béton JT* (2,759.40\$) et en autorise le paiement.

- 2026-011 Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2026**
ATTENDU QUE, dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le maire, ou le pro-maire, et la directrice générale, ou la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2026 : les salaires et rémunérations, les contributions de l'employeur et avantages sociaux, les remboursements capital et intérêts sur emprunts, les frais bancaires et frais de postes, l'immatriculation des véhicules, les droits à la Commission des Transports du Québec, les contrats déjà signés, les comptes d'Hydro-Québec, de télécommunications, d'Alarme 911, de Visa et du Fonds d'information sur le territoire, ainsi que les dons selon la liste soumise pour 2026.

- 2026-012 Liste des dons**
Il est proposé par David Chassé, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des dons prévus pour l'année 2026.

- 2026-013 Autorisation de paiements – Aide aux familles**
Il est proposé par Christian St-Pierre, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 2,900\$ à la *Corporation des Sports et Loisirs*, tel que prévu au budget, soit : 2,700\$ à titre de subvention de fonctionnement et d'aide aux familles dans les activités parascolaires, ainsi que 200\$ pour les demandes de don par les organismes sportifs. Aucun autre montant ne sera accordé pour 2026.

- 2026-014 Autorisation de paiements – Bibliothèque**
Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 7,309\$ au *Centre communautaire* pour bibliothèque, tel que prévu au budget, soit : 5,809\$ pour la responsable, 500\$ pour l'entretien et réparations, ainsi que 1,000\$ pour les fournitures Biblio-FabLab. Aucun autre montant ne sera accordé pour 2026.

- 2026-015 Mandat audit financier 2025 – RCGT**
Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par David Chassé et résolu à l'unanimité de mandater la firme comptable *Raymond Chabot Grant Thornton* pour l'audit des états financiers 2025 et la préparation des déclarations fiscales pour la somme de 19,000\$ + frais administratifs de 5% + taxes.

- 2026-016 Mandat d'équilibrage du rôle – Servitech**
CONSIDÉRANT QUE l'analyse du rôle d'évaluation en vigueur, réalisée par la firme Servitech, démontre un écart important entre le niveau des valeurs inscrites au rôle et les prix de vente des propriétés sur le territoire de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE l'équilibrage du rôle d'évaluation permettra le redressement des valeurs et contribuera au maintien de l'équité fiscale;
Il est proposé par David Chassé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à la majorité, Michel Michaud étant contre, que, suivant la recommandation de l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Valérien accepte de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le cycle triennal 2027-2028-2029 et mandate la firme *Servitech* à cette fin.
- 2026-017 Appel d'offre – Rénovation de l'édifice municipal**
Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs ou par appel d'offres public pour la rénovation de l'édifice municipal.
Les soumissions seront reçues selon les délais à respecter, pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
- 2026-018 Formation d'un comité ad hoc – Rénovation de l'édifice municipal**
Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité de former un comité ad hoc composé de MM. Gilles St-Pierre, Michel Michaud et Christian Beaulieu ainsi que de Mmes Marie-Paule Cimon et Magali Savoie, ayant pour mandat de déterminer les travaux de rénovation de l'édifice municipal à réaliser en 2026.
- PROJETS ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-373 Établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2026**
Gilles St-Pierre donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement 2026-373 Établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et dépose le projet de règlement.
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-374 Concernant l'interdiction d'épandage**
Mylène Vézina donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement 2026-374 Concernant l'interdiction d'épandage et dépose le projet de règlement.
- VOIRIE, SERVICES ET URBANISME : Aucun**
- LOISIRS ET CULTURE**
- 2026-019 Demande d'inspection électrique – Four du Centre Communautaire**
Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à l'OBNL du Centre communautaire de faire inspecter le four de la cuisine communautaire par un professionnel qualifié, afin d'assurer la sécurité des usagers et de prévenir tout risque d'incendie, étant donné que les disjoncteurs déclenchent régulièrement lors de l'utilisation du four, malgré l'entretien complet des installations électriques de la cuisine par la municipalité.
- 2026-020 Autorisation d'achat – Granules**
Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de granules chez Coop Agro Énergie de l'Est.

2026-021 PRIMA – Mobilier urbain

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par David Chassé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et le paiement de 4 à 6 bancs (selon la disponibilité du budget), incluant le transport et l'installation, auprès de Paysagistes BSL.

2026-022 Mandat audit PRIMA – RCGT

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de mandater la firme comptable *Raymond Chabot Grant Thornton* pour la réalisation d'un rapport de mission de procédures validant la reddition de comptes finale pour la subvention PRIMA.

2026-023 Autorisation – Frais de projet PRIMA

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'un montant de 5,000\$ à la Corporation de développement de Saint-Valérien pour la gestion du projet *Bonification et accès à l'Enceinte multi-sports intergénérationnelle de Saint-Valérien* dans le cadre de la subvention PRIMA.

2026-024 Directive aux organismes communautaires – Transmission des demandes

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal établit la présente directive demandant aux organismes communautaires locaux de transmettre leurs demandes au plus tard le jeudi précédant la rencontre préparatoire, afin d'en permettre l'analyse, et que toute demande reçue après cette date soit reportée à la séance suivante.

SÉCURITÉ CIVILE

2026-025 Nominations – Organisation Municipale en Sécurité Civile (OMSC)

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité d'accepter les modifications proposées à l'organigramme de l'Organisation Municipale en Sécurité Civile.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Demande au MTQ – Limite de vitesse 4^e rang et route du Bel-Air

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre que le conseil municipal de Saint-Valérien appuie M. Louis Jean dans ses démarches auprès du MTQ visant la réduction de la limite de vitesse dans le 4^e rang Est de Saint-Valérien.

À la suite du vote, la résolution **n'est pas adoptée** (2 pour, 4 contre).

DIVERS

2026-026 Adhésions – FCM, Québec municipal, ADMQ et Munys

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du renouvellement des adhésions suivantes : Fédération canadienne des municipalités ± 400\$, Québec Municipal ± 250\$, Munys 325\$^{+taxes} et l'Association des directeurs municipaux du Québec 588.67\$ taxes incluses.

Dépôt – Document explicatif du budget pour publication dans le Jaseur

Le document explicatif du budget est déposé par Marie-Paule Cimon pour publication dans le bulletin municipal.

2026-027 Établissement d'une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et de Telus Communications inc.

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de l'immeuble dont la désignation suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots CINQ MILLIONS CENT HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (5 108 195) et CINQ MILLIONS CENT HUIT MILLE DEUX CENT CINQ (5 108 205) au Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Rimouski.

(l'« **Immeuble** »)

ATTENDU QUE la Municipalité a signé, le 16 janvier 2024, une option aux termes de laquelle elle s'est engagée à consentir des droits réels et perpétuels de servitude en faveur d'Hydro-Québec (« **Hydro** ») et de Telus Communication inc. (« **Telus** ») (l'« **Option de servitude** »), lesquels droits réels et perpétuels de servitude comprennent notamment ce qui suit ;

i. Un droit de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur, au-dessus et en dessous de l'assiette de servitude ci-après décrite, pour Hydro des lignes de distribution d'énergie électrique et pour Telus des lignes de télécommunication, soit aériennes, soit souterraines ou les deux, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrages, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires qu'elles jugeront nécessaires ou utiles, lesquels sont établis sur l'Assiette de servitude décrite à l'Acte de servitude (tel que ci-après défini) (la « **Servitude d'utilité publique** »); et

ii. Un droit de couper, élaguer, détruire et enlever de quelque manière que ce soit et en tout temps sur l'assiette de servitude tout arbre, arbuste, branche et racine, enlever le roc et déplacer hors de l'assiette de servitude tout objet, construction ou structure et tous les biens meubles et immeubles qui pourraient nuire à la construction, à l'exploitation au remplacement et à l'entretien desdites lignes. De même que le droit d'élaguer tout arbre en dehors de l'assiette de servitude dans un rayon de quatre mètres (4,0 m) des lignes de distribution d'énergie électrique, tel que décrit à l'Acte de servitude (le « **Droit de coupe** »);

(la Servitude d'utilité publique et le Droit de coupe étant ci-après collectivement appelés les « **Droits de servitude** »)

ATTENDU QUE la Municipalité désire donner suite à l'Option de servitude et consentir à l'établissement des Droits de servitude sur l'Immeuble, à titre de fonds servant, en faveur d'un réseau de lignes électriques d'Hydro-Québec (le « **Réseau d'Hydro** ») ainsi qu'en faveur d'un réseau de lignes de télécommunications de Telus (le « **Réseau de Telus** ») pour lesquels des fiches immobilières ont été établies au registre des réseaux des services publics, le tout, pour bonnes et valables considérations et selon les termes, conditions et modalités prévus à l'Option de servitude;

ATTENDU QU'un projet d'acte de servitude d'utilité publique établissant les Droits de servitude sur l'Immeuble, à titre de fonds servant, en faveur du Réseau d'Hydro et du Réseau de Telus, à titre de fonds dominant, le tout, pour bonnes et valables considérations et selon les termes, conditions et modalités ci-avant prévus (l'« **Acte de servitude** ») a été préparé et soumis pour à la Municipalité pour approbation.

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité ratifie l'Option de servitude;

QUE la Municipalité autorise l'établissement des Droits de servitude, le tout, selon les termes, conditions, obligations et modalités prévus à l'Option de servitude ainsi qu'à l'Acte de servitude;

QUE la Municipalité approuve le projet d'Acte de servitude soumis pour approbation;

QUE la Municipalité autorise le maire, Christian Beaulieu, à signer pour et au nom de la Municipalité (le « **Signataire autorisé** ») l'Acte de servitude donnant effet aux

présentes, substantiellement dans la forme du projet soumis à la Municipalité et approuvé par elle, ainsi que tout autre document lié à l'établissement des Droits de servitude, avec les changements, additions et modifications que le Signataire autorisé jugera opportuns d'y apporter, son autorité s'étendant à faire toute déclaration utile ou nécessaire, à signer tout autre acte, convention ou document, et à poser tous gestes, jugés nécessaires ou simplement utiles aux fins de donner effet aux présentes résolutions, la signature de tout tel Signataire autorisé à tout tel acte, convention ou document devant lier la Municipalité à toutes fins que de droit.

Adopté avec dispense de lecture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La levée de la séance est proposée à 21h00 par Michel Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Christian Beaulieu, maire

Je, Christian Beaulieu, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :
_____.

Christian Beaulieu, maire

Date